



EN BREF :

- Attention à la phytotoxicité du FORBID sur les plantes ornementales en serre.

Mise en garde sur la phytotoxicité du FORBID (spiromesifène)

Le FORBID (spiromesifène) est un insecticide homologué contre les mouches blanches et les tétranyques sur les plantes ornementales de serre. Toutefois, ce produit cause des phytotoxicités sur de nombreuses espèces et variétés. Les dégâts apparaissent 5 à 10 jours suivant les traitements. Les photos 1 à 4 montrent des dégâts à la suite de l'application foliaire. Notez que OBERON 240 SC possède la même matière active que le FORBID, mais il n'est pas homologué pour les cultures en serres.



Photo 1. Dracaena : les jeunes feuilles du cœur se plissent et ne s'étalent pas. À long terme, il y a la formation d'une boule très dure, composée de feuilles comprimées, au cœur du plant qui éclate.



Photo 2. Géranium zonal : déformation des feuilles (froncements, cloquages, recroquevillements) accompagnée de blanchiment.



Photo 3. Impatiens de Nouvelle-Guinée : déformation des feuilles (froncements, cloquages, épaissements et enroulements).



Photo 4. Impatiens de Nouvelle-Guinée : déformation des feuilles (froncements, cloquages et enroulements). Les dégâts ressemblent à ceux causés par les tarsonèmes.

L'étiquette du produit indique d'ailleurs les mises en garde suivantes :

- Il est recommandé de tester FORBID 240 SC à petite échelle avant d'en faire un plein usage commercial.
- Ne pas utiliser sur *Pelargonium* sp (géranium), *peperomia*, sur les variétés de rosiers « Attache », « Vogue » ou « Classy » ou sur *Rosa floribunda* « Noblesse ».
- L'insecticide n'est pas recommandé sur les espèces suivantes : alstromères, *Cordilyne*, *Dracaena*, croton, chamaedorée élégante, schleffera, cyclamen, fuschia, fougère, *Hedera*, hortensia, *Matthiola*, ou primevère.
- Lésions transitoires aux fleurs sur la marguerite Shasta, le bégonia et le mufler.
- Blanchiment transitoire sur les variétés suivantes de gerbera : « Annemarie », « Chrissy », « Ferrera », « Flora », « Napoli » et « Red Explosion ».
- Ne pas faire plus d'une application par cycle de culture (30 ml/100 L d'eau) sur le phlox, la marguerite Shasta, le mufler, la verveine, les rosiers, le gerbera et le souci.

L'étiquette américaine ajoute les plantes suivantes dans les mises en garde : *Argyranthemum* (= *Chrysanthemum*) *frutescens*, Bacopa, géranium lierre, géranium zonal par boutures et semis, lobelia, impatiens de Nouvelle-Guinée.

Soyez prudent en utilisant ce produit.

Pour plus d'information

<http://www.negreenhouseupdate.info/index.php/cultural-problems/40-pesticide-spiromesifen-judo-injury-on-ivy-geranium>

<http://www.negreenhouseupdate.info/index.php/cultural-problems/39-pesticide-spiromesifen-%3Cspan%20class=>



Texte et photos par :

Michel Senécal, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Remerciements :

Anne Chapdelaine, Club de production 07, Saint-Rémi
Alain Cécyre, agronome, Plant-Prod Québec, Laval
Annabel Carignan, agronome, IQDHO, Saint-Hyacinthe

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8121, poste 223 – Téléc. : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

LIETTE LAMBERT, agronome
Avertisseuse – cultures en serres
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest
177, rue Saint-Joseph – bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 427-2000, poste 224 – Téléc. : 450 427-0407
Courriel : Liette.Lambert@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, secteur Lanaudière, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1^{er} étage – suite 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – cultures en serres – 31 mars 2010

